

2.7

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20220627-310746-DE-1-1

Date de réception en préfecture le 12 juillet 2022

Affiché le 12 juillet 2022

**Suite à la convocation en date du 13 juin 2022**  
**LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**  
**Réunie à Lille le 27 JUIN 2022**

**Sous la présidence de Christian POIRET, Président du Conseil Départemental**

Nombre de membres en exercices : 82

Etaient présents : Martine ARLABOSSE, Barbara BAILLEUL, Bernard BAUDOUX, Charles BEAUCHAMP, Doriane BECUE, Valentin BELLEVAL, Pierre-Michel BERNARD, Stéphanie BOCQUET, Anne-Sophie BOISSEAUX, François-Xavier CADART, Yannick CAREMELLE, Loïc CATHELAIN, Régis CAUCHE, Marie CHAMPAULT, Isabelle CHOAIN, Paul CHRISTOPHE, Marie CIETERS, Sylvie CLERC, Barbara COEVOET, Valérie CONSEIL, Frédéric DELANNOY, Sylvie DELRUE, Agnès DENYS, Claudine DEROEUX, Carole DEVOS, Stéphane DIEUSAERT, Marie-Laurence FAUCHILLE, Maël GUIZIOU, Mickaël HIRAUX, Jacques HOUSSIN, Michel LEFEBVRE, Didier MANIER, Elisabeth MASSE, Anne MIKOLAJCZAK, Luc MONNET, Laurent PERIN, Michel PLOUY, Christian POIRET, Marie-Hélène QUATREBOEUF, Eric RENAUD, Marie-Paule ROUSSELLE, Caroline SANCHEZ, Céline SCAVENNEC, Frédérique SEELS, Sébastien SEGUIN, Nicolas SIEGLER, Marie TONNERRE-DESMET, Patrick VALOIS, Aude VAN CAUWENBERGE, Jean-Noël VERFAILLIE, Karima ZOUGGAGH.

Absent(e)(s) représenté(e)(s) : Grégory BARTHOLOMEUS donne pouvoir à Pierre-Michel BERNARD, Frédéric BRICOUT donne pouvoir à Anne-Sophie BOISSEAUX, Gérald DARMANIN donne pouvoir à Doriane BECUE, Christine DECODTS donne pouvoir à Valérie CONSEIL, Laurent DEGALLAIX donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Béatrice DESCAMPS-MARQUILLY donne pouvoir à Jean-Noël VERFAILLIE, Jean-Luc DETAVERNIER donne pouvoir à Patrick VALOIS, Jean-Claude DULIEU donne pouvoir à Isabelle CHOAIN, Monique EVRARD donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Julien GOKEL donne pouvoir à Frédéric DELANNOY, Michelle GREAUME donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Simon JAMELIN donne pouvoir à Céline SCAVENNEC, Sylvie LABADENS donne pouvoir à Nicolas SIEGLER, Nicolas LEBLANC donne pouvoir à Marie-Paule ROUSSELLE, Sébastien LEPRETRE donne pouvoir à Elisabeth MASSE, Valérie LETARD donne pouvoir à Caroline SANCHEZ, Maryline LUCAS donne pouvoir à Charles BEAUCHAMP, Charlotte PARMENTIER-LECOCQ donne pouvoir à Luc MONNET, Max-André PICK donne pouvoir à Karima ZOUGGAGH, Marie SANDRA donne pouvoir à Sylvie DELRUE, Anne VANPEENE donne pouvoir à Patrick VALOIS, Roger VICOT donne pouvoir à Didier MANIER, Philippe WAYMEL donne pouvoir à Marie CIETERS, Isabelle ZAWIEJA-DENIZON donne pouvoir à Michel LEFEBVRE.

Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Benjamin CAILLIERET, Isabelle FERNANDEZ, Françoise MARTIN.

Absent(e)(s) : Josyane BRIDOUX, Soraya FAHEM, Vincent LEDOUX, Bertrand RINGOT.

**OBJET** : Quatre demandes de remises gracieuses d'une créance, formulées par des usagers au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de l'allocation accueil familial (AAF).

Vu le rapport DA/2022/247

Vu l'avis en date du 20 juin 2022 de la Commission Lutte contre les exclusions, enfance, famille, prévention santé, personnes âgées, personnes en situation de handicap, jeunesse

Vu l'article 10 de la loi N°2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses mesures de vigilance sanitaire

**DECIDE à l'unanimité:**

- d'accorder une remise gracieuse totale ou partielle de la créance due au titre l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de l'allocation accueil familial (AAF), pour les personnes reprises dans le tableau ci-annexé.

Ces décisions entraîneront l'annulation ou la réduction des titres de recettes et/ou des mandats d'annulation correspondants, repris dans le tableau ci-annexé.

---

Le quorum a été vérifié à l'appel de l'affaire à 18 h 39.

51 Conseillers départementaux étaient présents en séance. Ils étaient porteurs de 24 pouvoirs.

Monsieur HIRAUX, présent à l'appel de l'affaire, avait quitté momentanément la salle préalablement à la prise de décision.

**Décision acquise par assentiment de l'assemblée.**

Signé électroniquement



Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Adjoint des Affaires Juridiques  
et de l'Achat Public,

Régis RICHARD

**TABLEAU RECAPITULATIF DES DEMANDES DE REMISE GRACIEUSE  
PERSONNES AGEES ET PERSONNES HANDICAPEES**

| Initiale<br>Nom<br>Prénom | Commune<br>de Résidence | N° de<br>dossier | Demandeur    | Montant<br>de l'indu | Montant<br>remboursé<br>par l'utilisateur | Nature de la<br>prestation<br>concernée | Moyenne<br>Economique | N° titre de<br>Recette<br>+ date<br>d'émission | N° mandat<br>d'annulation | Remise totale | Remise<br>partielle<br>( restant dû ) | Proposition | Décision CP |
|---------------------------|-------------------------|------------------|--------------|----------------------|---|---|-----------------------|--|---------------------------|---------------|---------------------------------------|-------------|-------------|
| A-M                       | GUESNAIN                | 708063           | CONJOINTE    | 1 423.89 €           | 0.00 €                                    | APA                                     | -7.07                 | 2019-40446                                     |                           | 1 423.89 €    |                                       | 1 423.89 €  | 1 423.89 €  |
| E-B                       | TOURCOING               | 915534           | FAMILLE      | 9 939.51 €           | 0.00 €                                    | APA                                     | -22.63                | 2020-36372                                     |                           | 9 939.51 €    |                                       | 9 939.51 €  | 9 939.51 €  |
| B-H                       | MAUBEUGE                | 448893           | CONJOINTE    | 7 856.10 €           | 5 064.00 €                                | APA                                     | 1.12                  | 2008-15640                                     |                           |               | 2 792.10 €                            | 2 792.10 €  | 2 792.10 €  |
| L-J                       | SAULZOIR                | 406610           | BENEFICIAIRE | 18 320.14 €          | 13 000.00 €                               | AAF                                     | -12.42                | 2022-8825                                      |                           |               | 5 320.14 €                            | 5 320.14 €  | 5 320.14 €  |

**COMMISSION PERMANENTE**  
**Réunion du 27 juin 2022**

OBJET : Quatre demandes de remises gracieuses d'une créance, formulées par des usagers au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de l'allocation accueil familial (AAF).

Le Département du Nord a étudié les 4 demandes de remises gracieuses, qui lui ont été présentées par les allocataires ou leurs héritiers pour des indus générés lors du paiement des diverses prestations.

Ces indus émanent notamment des changements de situation suivants :

- placement (établissement, famille d'accueil) ;
- contrôle d'effectivité.

Suite à l'examen des justificatifs transmis par les demandeurs, il apparaît que les personnes reprises dans le tableau ci-joint remplissent les conditions pour bénéficier d'une telle remise. Le montant total des remises s'élève à 19 475.64 €.

En conséquence, il est proposé à la Commission permanente :

- d'accorder une remise gracieuse totale ou partielle de la créance due au titre l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) et de l'allocation accueil familial (AAF), pour les personnes reprises dans le tableau annexé au rapport.

Ces décisions entraîneront l'annulation ou la réduction des titres de recettes et/ou des mandats d'annulation correspondants, repris dans le tableau annexé au rapport.

| CODE GRAND ANGLE |           | ENGAGEMENTS |                 |                          |
|------------------|-----------|-------------|-----------------|--------------------------|
| OPERATION        | ENVELOPPE | AUTORISES   | DEJA CONTRACTES | PROPOSES DANS LE RAPPORT |
| 31006OP013       | 31006E01  | 1 150 000 € | 503 824,99 €    | 19 475,64 €              |

Frédérique SEELS  
Vice-Présidente

Sylvie CLERC  
Vice-Présidente